

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

| | | | | | | | |
|----------------------|--------------------------------|------------|-------|----------|----|-------|----|
| ABONNEMENTS | SUISSE | Trois mois | fr. 6 | six mois | 11 | un an | 20 |
| | FRANCE, BELGIQUE | | | | | | |
| | ALLEMAGNE, AUTRICHE | | | | | | |
| | ITALIE, ESPAGNE | | 10 | 19 | 36 | | |
| | ANGLETERRE, HOLLANDE | | | | | | |
| ETATS-UNIS | | | | | | | |

Rédaction et Expédition
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

DISTRICT DE LAIGROYÈRE

ELECTION PARTIELLE

du 5 mars

CANDIDAT

DU

parti conservateur-catholique :

M. MORARD, président, à Bulle

REPONSE DU GOUVERNEMENT VALAISAN

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Sion, le 24 février 1882.

Le conseil d'Etat du canton du Valais

au

Conseil fédéral

à

BERNE.

Fidèles et chers confédérés,

Par office du 14 janvier dernier, votre département de justice et police nous a demandé un rapport sur la question de savoir si, conformément à un bruit mis en circulation, des Liguoriens, affiliés à l'Ordre des Jésuites, auraient réellement fondé un établissement claustral dans le palais Stockalper à Brigue. Nous nous empressâmes de l'informer, le 21 du même mois, que, selon les renseignements officiellement recueillis, le fait avancé et colporté par la presse n'avait rien de fondé.

Nous avons ajouté que, d'après les mêmes informations prises, une corporation française, de l'Ordre des Chartreux, avait, en réalité, loué le palais Stockalper pour y chercher un asile provisoire et éventuel, en tant que les événements politiques les obligeraient à quitter la France, mais qu'elle était loin de se trouver affiliée à l'Ordre des Jésuites et de chercher à s'établir définitivement en Valais.

C'était là une réponse précise et complète à la question qui nous avait été posée par votre département précité, et nous n'aurions certes pas répondu d'une manière

moins catégorique à toutes les autres demandes que votre susdit dicastère eût pu nous adresser en même temps.

Aussi notre surprise fut-elle grande et légitime lorsque, sous date du 7 février courant, soit environ vingt jours après, nous reçûmes, au sujet également des corporations religieuses françaises, un office émanant cette fois de votre haute autorité et demandant de nouveaux renseignements que, comme nous venons de le faire observer, votre département de justice et police aurait pu requérir simultanément par sa lettre susmentionnée du 14 janvier dernier, s'il ne les possédait pas déjà d'ailleurs.

La teneur de votre office, comme aussi sa communication aux journaux avant que nous l'eussions reçu nous-mêmes, nous a d'autant plus étonnés que, loin d'avoir jamais négligé d'appliquer la Constitution fédérale, nous avons, au contraire, la conscience de l'avoir toujours respectée et fait respecter en loyaux et fidèles confédérés.

Nous ne saurions ainsi, en aucune façon, accepter les reproches contenus dans votre office précité du 7 février courant, reproches auxquels un gouvernement d'un Etat confédéré et encore souverain ne devrait pas se voir exposé sur de simples bruits, d'une source à lui ignorée, et d'avoir été entendu.

Nous soutenons, du reste, que si les gouvernements cantonaux ont le devoir de coopérer à l'exécution de la Constitution fédérale, on ne saurait pour autant exiger d'eux qu'ils lui donnent une interprétation qui ne ressortirait ni de son texte, ni de son esprit, pas plus que d'une interprétation contraire émanant de l'Autorité supérieure compétente; et dans le cas donné, il s'agit moins encore de l'interprétation d'un article constitutionnel que d'une simple constatation et appréciation de faits, dont nous estimons être les mieux placés pour déterminer le véritable caractère.

Or, nous estimons qu'il n'y a rien en Valais qui soit contraire à l'art. 52 de la Constitution fédérale, et, dès lors, de quoi aurions-nous dû informer l'Autorité fédérale? Nous n'avions pas à porter à votre connaissance un état de choses qui n'a rien d'anticonstitutionnel.

Nous étions, en outre, autorisés à croire,

être le fruit de sa démarche. Mais quoi n'a-t-elle pas promis de tout tenter, de tout braver pour arriver à son but? Et quand elle n'est qu'à une faible distance, qu'à quelques pas peut-être de la brebis qu'elle cherche, s'enfuira-t-elle par la crainte du loup? Le prix d'une âme! le prix d'une âme! Sa conscience lui fait sans cesse entendre ce cri. Que gagnerait-elle à l'étouffer aujourd'hui? Demain il recommencera pour ne plus finir, et empoisonner le reste de ses jours.

La mendiante s'éloignait avec une rapidité peu en rapport avec ses quatre-vingt-quatre ans. Adélaïde hâta le pas pour la rejoindre. Il fallait obtenir d'elle plus de détails sur les circonstances où elle avait vu Alban et des renseignements plus précis sur l'endroit où elle l'avait rencontré.

— On dirait que vous fuyez les occasions de rendre service, lui cria-t-elle, dès qu'elle fut à portée de se faire entendre.

— A mon âge, le temps de s'occuper des autres est passé. Le vieillard et l'enfant sont égoïstes. Le premier service à rendre est de soutenir ma pauvre vieille carcasse, avant qu'elle ne devienne la proie des corbeaux.

— J'espère que vous ne serez pas la pâture des corbeaux. Malgré votre pauvreté, il se trouvera bien une âme charitable pour vous donner une sépulture décente. Où allez-vous de ce pas?

— Où le diable me pousse.

— Vous vous défiez de moi, je le vois. Cependant je puis vous assurer que vous n'avez rien à craindre.

— Ni à espérer.

Ce mot révélait à la chanoinesse la raison du ton rude, du langage grossier que la vieille

d'après ce qui s'était passé précédemment, que l'Autorité fédérale était parfaitement renseignée sur les prêtres français qui séjournent en Valais, et nous ne doutions pas que, si votre haute Autorité restreignait ses questions à des cas déterminés, c'est qu'elle le faisait intentionnellement. Ce n'était donc point à nous, dans de pareilles circonstances, à répondre d'une manière générale à des questions toutes spéciales.

Enfin, des offices que nous avions précédemment échangés avec le haut Conseil fédéral, il résultait pour nous la conviction que celui-ci était d'accord avec nous sur la manière d'envisager le séjour en Suisse des religieux que les événements de France avaient momentanément forcés ou engagés à quitter le sol de la patrie. Ce point de vue ressortira plus évidemment encore de l'examen des pièces que nous reproduisons ci-après. Si, depuis lors, changement ou innovation il devait y avoir, ils ne se seraient certes pas produits dans la position des religieux qui nous occupent, mais bien ailleurs, car nous ne saurions nous expliquer comment et pourquoi des faits qui sont restés les mêmes et n'ont point été jugés comme contraires à la Constitution fédérale, ont pu, près de deux ans, le seraient subitement aujourd'hui.

Après ces considérations générales, il nous reste à vous fournir les renseignements détaillés que vous demandez.

II

Vous nous demandez aujourd'hui des renseignements sur les Dominicains de Sierre. Il résulte des lettres échangées avec votre département fédéral de justice et police qu'il n'y avait pas désaccord avec votre haute autorité au sujet de la manière d'envisager le séjour en Suisse de certaines corporations religieuses dissoutes en France.

Par office du 30 mai 1880, votre département précité demandait un rapport « sur le fait que des membres d'un Ordre affilié « aux Jésuites aurait fait l'acquisition d'un « hôtel, à Sierre, en vue d'y fonder un « établissement. »

La réponse de l'Etat du Valais, ainsi que celle que nous avons eu l'honneur de vous envoyer dernièrement, au sujet des Char-

treux du palais Stockalper, était claire et détaillée. Il vaut la peine de la rappeler ici :

Sion, le 7 juin 1880.

« Le conseil d'Etat du canton du Valais,

AU

au Conseil fédéral,

à

BERNE.

« TIT.

« Nous avons l'honneur de répondre à votre office du 30 mai dernier, par lequel vous nous demandez des renseignements sur le fait de l'acquisition prétendue d'un hôtel sis à Sierre, par un Ordre religieux signalé par la presse comme affilié aux Jésuites.

« Des informations que nous avons prises à source sûre, il résulte qu'il ne s'agit nullement de l'achat d'un hôtel par un Ordre religieux quelconque, mais simplement de la location faite pour une année par quelques religieux français, de l'Ordre des Dominicains, d'un hôtel-pension à proximité du bourg de Sierre, appartenant à M. J.-C. Baur, ingénieur à Berne, auprès duquel vous pourriez également prendre des renseignements.

« L'hôtel Baur, qui était resté inoccupé ou à peu près depuis que Sierre avait cessé d'être tête de ligne, doit être conservé par les locataires en l'état actuel, avec le mobilier qui le garnit. Il ne s'agit donc en aucune façon d'un établissement ayant un caractère définitif, ni même prolongé, la résidence que feront les religieux dans l'hôtel n'étant que tout à fait provisoire et temporaire.

« Quant à la prétendue affiliation de l'Ordre des Dominicains à celui des Jésuites, il est hors de doute qu'elle n'existe pas et n'a jamais existé, puisque l'Ordre des Dominicains a été fondé environ trois siècles avant celui des Jésuites. Il est, en outre, de notoriété publique que ces deux Ordres ont plutôt des tendances rivales et que très fréquemment des divergences d'idées se sont manifestées entre eux dans la controverse des questions théologiques.

« Nous ajouterons, en terminant, que des religieux du même Ordre, lors de la guerre franco-allemande et de la Commune de Pa-

Ils sont riches, ces gars de Suède; non pas, les pouilleux de Pappenheim. Voyez comme ils sèment leur argent sur les routes! Est-ce qu'il ne faut pas à l'oiseau un petit grain pour vivre? La Providence est bonne de laisser tomber pour les pauvres une miette de la table des riches.

— Ceci ne prouve-t-il pas que les Suédois ne sont pas loin? demanda la chanoinesse.

— Sûrement. Mais il n'y a pas besoin de cette preuve; chacun sait bien que le grand Gustave-Adolphe va manger leur Bavière, comme le fameux gourmand Biberach avale un œuf molett. Si vous ne le savez pas, je vous l'apprends.

— Laissez-moi vous répéter ce que je vous disais tout à l'heure; je suis à même de vous récompenser, de vous assurer même une existence tranquille, si vous voulez me rendre un service. Vos vieux jours seraient à l'abri du besoin; vous auriez le logement, le vêtement, la nourriture, et encore des douceurs : vous seriez ainsi dispensée d'aller solliciter le pain de l'aumône et de ne savoir où reposer votre tête.

— En voilà un qui sait où reposer la sienne, murmura la vieille en fixant son regard du côté droit, sur un champ qui abouliissait au fossé. Ou je me trompe fort, ou il peut y avoir là une petite aubaine.

En disant cela, elle franchit le fossé et s'avance vers un petit mouceau de terre fraîchement romue. D'abord elle se sert de son bâton, puis bientôt elle s'incline et creuse le sol avec ses mains. Ses doigts crochus ont vite fait un trou d'un pied environ, et alors un tressaillement et un soupir de satisfaction indiquent qu'elle a bien deviné. En effet un morceau de cuir appa-

37 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LE

RENÉGAT

PAR

A. DEVOILLE

XIX

MÈRE HOFLOSE

Kleister! ce nom résonnait dans l'oreille d'Adélaïde et le sang lui montait à la tête. Kleister! le malheureux enfant qu'elle poursuivait, le prodige pour le salut duquel elle supporte tant d'avaries. Elle n'entend plus les paroles que la mendiante débitait tout haut ou marmotte tout bas en s'en allant. Kleister serait par ici! pas loin peut-être! Il en est arrivé à ce degré de fanatisme irréligieux de martyriser les catholiques! Il est sur les bords du gouffre éternel, puisqu'une bataille parait inévitable et qu'il peut être frappé de mort sans avoir eu le temps de se reconnaître! Laissera-t-elle son œuvre inachevée? Avancera-t-elle? Reculera-t-elle? La mort peut

ris, ont déjà jouté de l'hospitalité à Géronde, près de Sierre, et qu'ils ont laissé le meilleur souvenir dans l'esprit de tous les habitants de la contrée.

« Nous ne doutons pas que ces explications vous satisfèrent pleinement et nous saisissons, etc.

« Le Président du conseil d'Etat, (Signé) BIOLEY.

« Le Secrétaire d'Etat, (Signé) EM. BARBERINI.

Cette lettre étant restée sans réplique, il est évident que votre haute Autorité s'en était tacitement déclarée satisfaite.

Nous n'avons point dit, dans cette lettre, que les Dominicains ne resteraient à Sierre qu'une année, ainsi qu'on a cherché à le faire croire. Nous avons relaté seulement que la location de l'hôtel Baur était faite pour une année; qu'il ne s'agissait pas d'un établissement ayant un caractère définitif, mais provisoire.

Nous avons conclu du silence des Autorités fédérales qu'elles admettaient que le séjour temporaire des Dominicains n'avait rien de contraire à la Constitution, dans l'idée du Conseil fédéral lui-même.

(A suivre.)

NOUVELLES SUISSES

Le Conseil fédéral a approuvé le tracé direct du chemin de fer Locle-Col-des-Roches d'après les plans présentés par la Direction de la Compagnie du Jura Berne, sous les réserves suivantes :

1. La ratification du traité avec la France concernant la jonction de la ligne au Col-des-Roches est réservée.

2. L'Administration du chemin de fer devra présenter un projet pour la construction définitive de la gare du Locle.

3. On devra établir au Col-des-Roches une gare de voyageurs avec un service de marchandises pour le Col-des-Roches et les Brenets. L'Administration du chemin de fer présentera les plans nécessaires.

4. La question de l'emplacement d'une gare de voyageurs en gare de réserve.

5. La construction de canaux pour l'écoulement des eaux dans le fond de la vallée au Col-des-Roches devra être approuvée par le Département fédéral des chemins de fer.

En outre, le Conseil fédéral a admis la justification financière, présentée par la Direction de la Compagnie pour la construction de la ligne Locle-Col-des-Roches.

Le procès, actuellement pendant entre les cantons de Vaud et Genève, au sujet du niveau des eaux du Léman, vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Un débat s'est engagé depuis lundi, et doit continuer les jours suivants, au Tribunal fédéral. L'état de Genève y est représenté par M. l'avocat Gentet, assisté pour la partie technique de MM. les ingénieurs A. Achard et Merle d'Aubigné.

Ce débat préalable, prévu par la loi sur la procédure civile fédérale, a lieu sur la base des moyens de preuve produits; chaque partie en cause doit s'expliquer sur les do-

raut, et au bout de ce cuir un pied, puis une jambe d'homme, puis deux. Mère Hoflose redouble d'ardeur, et quand elle a dégagé le cadavre jusqu'à la ceinture elle le tire par les deux pieds avec une force frénétique et parvient ainsi à l'extraire tout entier. C'était un soldat, un Allemand, à en juger par ses vêtements. Une large blessure à la gorge indiquait qu'il avait été tué, et l'odeur putride qui s'en exhalait laissait supposer que plusieurs jours s'étaient déjà écoulés depuis sa mort.

Adélaïde poussa un cri d'horreur à l'aspect de cette figure décomposée et véritablement hideuse à voir. Mais la mendiante était moins difficile. Son premier soin fut de fouiller les poches, de tourner et retourner le cadavre pour s'assurer s'il n'avait rien de bon à prendre. Elle poussa une exclamation de joie en découvrant quelques groschen cachés dans un coin de vêtement. Elle trouva aussi un petit couteau, un chapelet, une grossière estampette, et d'autres menus objets dont elle s'empara avidement. Mais tout autre recherche fut inutile.

— On l'a déjà brossé, dit-elle à demi-voix; oui, de plus pressés que moi ont passé par ici. Il avait touché un mois de solde jeudi dernier; cela, j'en suis sûre, à moins qu'il n'ait touché chez Ebenwald de Schrobenshausen; car il aimait à boire, le pauvre Müzigi, et même à faire boire les autres. Et il ne manque jamais de goisiers secs pour aider le soldat à vider son gousset. Qu'il repose en paix, le cher garçon! Si pourtant les habits d'homme pouvaient me servir! En voilà qui ne sont pas trop mauvais, quoique

cuments invoqués de part et d'autre, sur les enquêtes par témoins respectivement réclamées, sur la désignation d'experts et leur mandat éventuel.

Le 6 mars, M. le général Røder, ambassadeur d'Allemagne à Berne, fêtera le 60^e anniversaire de son entrée au service militaire. Ce fut en 1822 qu'il entra dans le premier régiment de la garde prussienne.

MILITAIRE. — Ont été promus au grade de major, MM. les capitaines-auditeurs Bezola, à Zernetz, et Weber, Jean, juge fédéral à Lausanne; et au grade de capitaine: MM. Bielmann, Ed., à Fribourg, et Harnisch, Ferdinand, à Langenthal.

D'après le *Vignoble*, journal neuchâtelois, le département des postes et des chemins de fer aurait, après concours, reçu deux soumissions pour la fourniture et la pose des câbles télégraphiques dans le tunnel du Gothard. L'une de ces soumissions émanait d'une maison allemande, qui faisait le prix de 4500 fr. par kilomètre. L'autre venait de la Société pour la fabrication des câbles télégraphiques, téléphoniques, etc., de Cortaillod (Neuchâtel) qui soumissionnait pour le prix de 1500 fr. par kilomètre.

Dans le premier cas, la Caisse fédérale avait à payer 171,000 fr. pour 38 kilomètres et dans le second 57,000 fr. Il n'y avait donc pas à hésiter et le département avait là une belle occasion de faire une notable économie, tout en encourageant une industrie nouvellement introduite en Suisse. Aussi la soumission a-t-elle été donnée... à la maison allemande, au prix de 4500 fr. par kilomètre!

Nous laissons l'entière responsabilité de cette nouvelle au journal neuchâtelois où nous l'avons trouvée et dont la conclusion est: « On voit qu'il est bon d'avoir des saints en paradis. »

Berne

Le Grand Conseil s'est réuni lundi.

Il y avait à l'ordre du jour de cette séance: 1^o le décret concernant l'estimation des bâtiments d'après la nouvelle loi sur l'assurance; il a été renvoyé à la commission; 2^o la loi concernant l'incorporation de l'école vétérinaire à l'Université, ainsi que la loi concernant les changements à apporter à la législation sur la police des pauvres; ajourné à une prochaine session, faute de préparation suffisante.

Dans la séance du 28, MM. Willi et une douzaine de députés déposent une motion tendant à inviter le gouvernement à faire un rapport et des propositions pour modifier le système hypothécaire actuel en ce sens qu'il puisse être pris une sorte de droit d'hypothèque sur les meubles.

Le code rural a été discuté en seconds débats; le projet n'a subi qu'une modification peu importante et il a été accepté à une grande majorité.

On accorde à la Banque cantonale l'autorisation nécessaire pour se conformer aux prescriptions du Conseil fédéral relatives à une nouvelle émission de billets.

On a aussi accordé quelques naturalisations; un seul candidat n'a pas obtenu la majorité des deux tiers; c'est le pasteur Kientsch, à Berthoud, wurtembergeois.

le sol les ait un peu gâtés. On en pourrait encore tirer parti.

Nous peindrions mal le dégoût qu'éprouvait la chanoinesse à voir cette vieille femme exercer sur ce corps mort et déjà puant, ses ongles de harpie. Assurément si elle n'eût écouté que sa répugnance, elle n'eût pas tardé un seul instant à s'éloigner de cet être ignoble, dont la foi lui paraissait bien suspecte malgré ses deux chapeliers. Mais elle avait prononcé le nom de Kleister! Mais elle pouvait paraître impunément au milieu des armées, et, par suite, rendre de grands services. Et quand on a, comme la dame de Grünstein, une entreprise à courir, on ne renonce pas volontiers aux moyens de la mener à terme; on surmonte, au contraire, bien des répugnances pour s'attacher même aux plus vils instruments. Voilà pourquoi la chanoinesse attendit patiemment que mère Hoflose eût satisfait sa cupidité. Puis quand celle-ci fut convaincue qu'il n'y avait plus rien à prendre sur ce corps mort, elle poussa un dernier soupir en songeant qu'elle laissait de bons habits, des bottes presque neuves, et s'éloigna.

— Et pourtant, lui dit Adélaïde, voilà un corps que vous abandonnez aux oiseaux de proie. Il avait une sépulture quelconque, et vous l'en avez privé. Vous devriez en éprouver des remords.

— Sa sépulture, lui fit-elle, il l'a eue. Il a dormi trois jours sous quelques pelletées de terre; c'est tout ce qu'il lui en faut. D'ailleurs il est bon que rien ne soit perdu. Kratz, le mendiant, passe souvent ici; il ne manquera pas de s'approprier ces bons habits et ces bottes toutes neuves qui remplace-

Soleure

Les sommes que les communes de ce canton livrent à leurs pauvres, à titre d'assistance, ont augmenté depuis dix ans de 85 0/0.

Valais

La *Revue*, favorisée de rechef d'une haute collaboration, publie les renseignements suivants au sujet des congréganistes français dans le Valais.

« Nous avons sous les yeux différentes lettres écrites au conseil d'Etat du Valais par les autorités auprès desquelles il a pris des renseignements en suite de l'invitation formelle du Conseil fédéral.

Les Dominicains de l'hôtel Baur. Le commissaire de police de Sierre avoue 13 Dominicains, 26 étudiants et 6 serviteurs. Il affirme que le séjour de ces moines n'est que temporaire.

Les Liguriens d'Uvrier. Le conseil d'Etat nie que ce soient des moines. Ce sont, d'après l'évêque, des abbés français, réfugiés par crainte des événements. Ce n'est pas un couvent, c'est un pensionnat, comprenant 12 professeurs et 70 élèves.

Les Missionnaires de Notre-Dame, à Agaren. Le préfet de Locche en avoue deux, avec 16 pensionnaires, « qui ne sont pas des novices. » Ces deux missionnaires, qui déclarent appartenir au clergé séculier français, disent avoir quitté la France par crainte des événements. La *Revue* ajoute: « Le Conseil fédéral a beau jeu pour répondre.

« Si la doctrine du gouvernement du Valais était admise, les Jésuites pourraient rouvrir du jour au lendemain leur « pensionnat » de Fribourg.

« Quant aux soi-disant prêtres séculiers, l'affirmation du gouvernement valaisien ne tient pas debout. Les seuls prêtres qui sont tombés sous le coup des mesures prises en France sont des prêtres réguliers, autrement dit des moines, et l'on ne fera croire à personne que la crainte d'événements absolument improbables ait poussé des prêtres séculiers à chercher une retraite dans le Valais. »

Voilà une affirmation qui surprendra bien des gens.

Neuchâtel

D'après le recensement de la population de la Chaux-de-Fonds, dressé en 1882, ce « village » compte 23,039 habitants. Sur ce nombre, 7700 seulement sont Neuchâtelois d'origine, 12,000 sont d'autres cantons, enfin 2300 sont étrangers. Il y a 19,555 protestants, 2851 catholiques, 596 israélites et 37 « divers ». La population a augmenté de 683 âmes en 1881.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 28 février.

On raconte que, dans les couloirs du Sénat, plusieurs sénateurs de gauche se montraient assez mécontents de l'attitude imprudente de M. de Freycinet dans la question de la mairie de Paris. On rapprochait son lar gage de celui de M. Goblet ou délégués

ront avantageusement ses haillons et ses souliers percés. Il vaut mieux qu'il les ait que de les laisser à la porriture et aux vers. Je ne suis pas égoïste, moi; quand je puis rendre un petit service, je le rends.

— Voilà qui est bon à dire, reprit Adélaïde qui saisissait avec joie une occasion de revenir à son sujet. Vous vous vantez d'être obligeants, et, au fait, vous ne l'êtes pas. Je vous demande un service et vous me le refusez.

— Quel service? Ma mère avait coutume de dire: Faute de parler, on meurt sans confession. C'est de me conduire où vous savez qu'est le lieutenant Kleister. Vous avez prononcé son nom: je ne doute pas que vous le connaissiez.

— Eh! qui est-ce que je ne connais pas le beau lieutenant, comme on l'appelle dans la troupe? C'est un joyeux garçon, celui-là, un bon vivant. Je réponds qu'il n'est pas fait pour inspirer la mélancoïe. Pourtant qu'il se modère, le gars; car il fait bien crier après lui. Il est bon d'être guilleret; mais il y a une mesure, et le père Gustave-Adolphe se fâche quand on dépasse un peu trop les bornes. Que le beau lieutenant y fasse attention! Cependant ce n'est pas moi qui le dénoncerai; car il ne manque jamais de me faire boire un verre de vin et de me donner une petite pièce. Puissent les balles et les boulets de Pappenheim l'épargner.

(A suivre.)

de l'extrême gauche, et on concluait avec regret que le gouvernement manquait de fermeté et qu'il n'avait aucune ligne de conduite politique arrêtée. Les opportunistes ne négligeaient pas de faire remarquer que M. Gambetta avait su se montrer homme d'autorité, et décourageait immédiatement toutes les espérances des autonomistes, et qu'en toutes choses, il avait nettement indiqué son programme.

Nos ministres feront bien de prendre garde à cette petite guerre sourde qui leur est faite chaque jour dans les conversations de couloirs, et où leurs actes, leurs paroles, sont épluchés, commentés avec une sévérité impitoyable.

Les gambettistes fulminent contre le rigorisme du ministre des finances. Depuis deux ans, en effet, ils faisaient publier dans le *Journal officiel*, chaque trimestre, des plus values qui exerçaient sur l'opinion publique et particulièrement sur les populations rurales, un véritable mirage.

Or, voilà que M. Léon Say enlève cette satisfaction — une mystification des plus dangereuses — à la majorité parlementaire et aux Comités électoraux. Que deviennent les vantardises des journaux opportunistes sur la puissance du crédit de l'Etat et l'abondance de la richesse publique?

« A propos de la demande des radicaux d'avoir un maire de Paris, à titre de satisfaction morale, c'est-à-dire le mot sans la chose, on rappelle une anecdote: En 1872, M. Thiers, voyageant dans le Nord-Ouest, fut accueilli par les cris de *Vive la République!* « Allons, dit M. Thiers, en s'adressant au préfet qui l'accompagnait, il faudra bien leur céder; ils veulent le mot, nous leur donnerons le mot, mais dites bien à vos amis que je ne leur donnerai jamais la chose. » On sait ce qui est arrivé et comment le mot a fini par amener la chose.

Certains journaux annoncent comme définitivement arrêtée la nomination de M. Andrieux à l'ambassade de Madrid. Ce renseignement est très fondé; mais ce que généralement on ignore, c'est que le choix de M. Andrieux pour ce poste diplomatique ne provient pas précisément de l'initiative ministérielle. Les désirs de M. Grey ont beaucoup contribué à cette nomination. M. Andrieux, habitué fidèle de l'Elysée, est intimement lié avec M. Wilson. Cette amitié, déjà ancienne, suffit pour expliquer le rôle de M. Andrieux dans la chute du cabinet Gambetta et pour justifier la faveur élyséenne dont est l'objet l'ancien préfet de police.

Dans les cercles ministériels on fait remarquer avec une satisfaction non déguisée que le consul italien résidant à Marseille, a arboré un drapeau sur le passage du nouveau commandant du 15^e corps d'armée, le général Février. On veut voir dans cet acte un symptôme des tendances amicales du gouvernement italien, depuis l'avènement du ministère de Freycinet.

On oublie d'ajouter que le consul italien a posé comme condition que le général Février saluerait officiellement le drapeau italien ou du moins le consul qui se placerait, en grand uniforme, à côté de son drapeau! Ce sont là des témoignages d'amitié peu enthousiastes. Attendons-en de plus formels avant de triompher bruyamment.

Il paraît que M. Jules Ferry professe une réelle admiration pour le talent oratoire et le libéralisme philosophique du P. Didon. Ce serait le ministre de l'instruction publique qui aurait eu l'idée de charger l'éloquent Dominicain d'une mission en Allemagne pour y étudier le fonctionnement des facultés théologiques de l'Etat. M. Paul Bert voulait les supprimer; M. Ferry se contenterait d'en modifier l'organisation.

On dit qu'en récompense, le P. Didon serait promu à l'épiscopat; je crois qu'on va trop vite en besogne.

On fait circuler dans le monde financier la nouvelle que le nombre des charges d'agents de change qui sont mises en vente est limité à 4 ou 5. De plus, le syndicat aurait décidé que ces charges ne devraient pas être cédées à moins de 1,700,000 fr.; les acquéreurs qui se présentent sont très nombreux.

A s'en rapporter à la hausse des cours sur nos fonds d'Etat nous serions bien loin des appréhensions que suscitait dernièrement l'approche de la liquidation de février.

Ces hauts cours seraient provoqués par les rachats forcés de naufragés à la dérive.

On dit l'argent abondant et la réponse des primes n'était pas encore terminée qu'on cotait à 35 de reports sur l'emprunt 5 0/0. Grande réserve sur le marché des valeurs; de même sur les chemins français; reprise sur le gaz et sur le Suez: lourdes

sont les valeurs étrangères; peu de mouvement sur l'Italien, et affaires nulles sur l'ensemble des fonds étrangers.

FRANCE

Les agissements des révolutionnaires français leur attirent parfois des leçons peu agréables. Celle que leur donne aujourd'hui le *Journal de Saint Pétersbourg* est du nombre, et nous ne voyons pas bien quelle réponse ils pourront y faire. Ce journal s'étonne à bon droit que l'expulsion du nihiliste Lawroff ait provoqué une interpellation à la Chambre, tandis que personne n'a cru devoir protester contre l'expulsion de Don Carlos. « Il paraît, dit-il, que les révolutionnaires ont deux manières d'entendre le droit d'asile, et ne le veulent maintenir qu'en faveur des récidives. »

Ceci s'appelle un pavé. Mais en allant tomber sur l'extrême gauche, il effleure aussi les opportunistes et les hommes du gouvernement. Car cette partialité révoltante, cet abus du mot liberté pour en faire la voile des plus grandes tyrannies, c'est bien là un reproche que méritaient tous les politiciens de la troisième République.

Relativement à la récente Encyclique de Léon XIII, nous trouvons dans le *Journal des Débats* un article très curieux où le document pontifical est fort bien apprécié. Nous y lisons ce qui suit : « Si les instructions du Pape étaient suivies avec vigueur, il est certain que les catholiques formeraient bientôt un corps puissant avec lequel il faudrait compter. »

Le conseil des ministres a décidé que la loi de 1849 sur l'expulsion des étrangers serait ainsi modifiée :

« Tout étranger qui a déjà subi une condamnation pourra être expulsé immédiatement sans formalité; s'il n'a subi aucune condamnation, la question devra être portée devant le conseil des ministres. »

Un hommage qui ne manque ni de piquant ni d'intérêt s'adresse aujourd'hui aux Frères de la doctrine chrétienne. Ces ignorants que l'on chassait hier des écoles communales de Paris, sous le menteur prétexte que leur enseignement est en contradiction avec les lumières du progrès moderne, sont aujourd'hui jugés en ces termes par l'organe de M. Gambetta, la *République française* :

« L'enseignement primaire, même l'enseignement primaire supérieur, n'a jamais inspiré d'inquiétudes très sérieuses aux Frères de la Doctrine chrétienne qui n'y ont pas toujours mal réussi. Ils ont à Paris des écoles d'enseignement primaire supérieur qui sont florissantes. Ils s'appliquent à donner à cet enseignement un tour pratique et empirique qui plaît aux familles et qui n'est point déplacé dans cet ordre d'idées. »

Quelle que soit la mauvaise grâce de l'aveu, il est formel. Nous aimons à constater qu'en chassant les Frères, les radicaux n'entendent nullement servir l'enseignement, puisqu'ils accordent à leurs victimes un mérite et un succès peu contestables, mais qu'ils cèdent uniquement aux préoccupations haineuses de leur impiété; ils sont les plus forts et ils obéissent à leur passion : ce n'est pas avouable mais c'est avoué.

Il est bon d'en prendre note pour les prochains débats de Berne sur l'article 27 de la Constitution fédérale.

ROME

Voici l'Adresse présentée au Saint-Père par les pèlerins belges admis à l'audience pontificale de dimanche dernier. Elle est courte mais bonne et sera ratifiée par la Belgique tout entière :

« Très Saint-Père, Si la Belgique ne jouit plus de l'insigne honneur d'avoir un représentant officiel auprès de Votre Sainteté, les catholiques belges ne sont ni moins étroitement attachés au Siège de Pierre, ni moins généreusement fidèles au Pape Roi.

« Ces sentiments de vénération profonde, de dévouement inaltérable, d'amour filial qui sont, nous le savons, dans le cœur de tous, nous sommes heureux et fiers de pouvoir les exprimer en ce moment où Votre bonté a daigné nous admettre en son auguste présence. »

« Oui, Très Saint Père, tous nous croyons que les hommes et les peuples ne peuvent être sauvés que par l'unique médiateur, Notre-Seigneur Jésus Christ, et nous savons

aussi, d'autre part, que le Christ n'a qu'un seul représentant sur la terre, celui que nous avons le bonheur de contempler et d'acclamer aujourd'hui.

« C'est cette foi vivante, profondément enracinée dans le cœur de tous, qui naguère a déterminé les Belges à donner leur sang pour la défense de vos droits; c'est cette foi qui entretient en Belgique l'Œuvre du Denier de Saint Pierre et des Etranges pontificales; c'est pour la conservation de cette foi que les catholiques belges, fidèles à suivre les exhortations de leurs pasteurs et les exemples du Saint Siège, ont érigé jusque dans les plus humbles villages, des écoles où les enfants du peuple reçoivent une éducation foncièrement catholique. »

« Puisse la Belgique persévérer toujours dans ces sentiments ! »

« C'est pourquoi, Très Saint Père, nous implorons très humblement Votre Bénédiction. »

« Nous la demandons pour la Belgique, pour nos œuvres, pour nous et pour nos familles. »

AUTRICHE-HONGRIE

Les opérations militaires en Herzégovine et dans la Crivoscie vont être suspendues pendant la saison des pluies. Les troupes d'occupation se borneront à se tenir sur la défensive. La prise de Ledenne a décontenancé les insurgés; ils ont tenté depuis, à plusieurs reprises, mais vainement, de s'en emparer. La tactique des insurgés aussi bien en Herzégovine que dans la Crivoscie, est de harceler continuellement les troupes autrichiennes et de s'emparer des convois de ravitaillement. Ils profitent surtout de la nuit pour mettre leurs desseins à exécution et les troupes autrichiennes doivent être continuellement sur le qui-vive.

On sait qu'une députation des habitants du petit bourg de Metokia qui devait remettre une adresse de sympathie au commandant en chef de l'armée autrichienne, le baron Jovanovich, a été attaquée et massacrée par les insurgés; ils viennent de compléter leur vengeance en incendiant Melokia dans la nuit du 17 au 18 février. Les habitants terrifiés se sont enfuis dans les rues où plusieurs ont été massacrés par les insurgés au nombre d'une cinquantaine. Les habitants, cependant, revenus de leur frayeur, ont attaqué à leur tour les assaillants qui se sont enfuis en laissant onze morts sur le terrain, dont huit portaient des képis militaires avec le chiffre du prince Nicolas I^{er}, brodé en or. Le feu a pu être éteint sans avoir causé beaucoup de dégâts; les habitants ont eu trente morts, parmi lesquels on comptait dix femmes et six enfants; la gendarmerie a eu trois morts et deux blessés.

Les habitants ont reçu l'autorisation de former une garde civique pour la défense de leur bourg.

L'acte d'accusation contre les personnes responsables de la catastrophe du Ring-theater, à Vienne, leur a été signifié vendredi. Les accusés sont : l'ex-maire de Vienne, M. Newald; le directeur du Ring-theater, M. Jauner; le conseiller de police Landsteiner; plusieurs pompiers et employés attachés au service du théâtre. Ils sont accusés de délit contre la sécurité publique; 226 témoins seront entendus. Le principal des accusés est l'ex-maire de Vienne, M. Newald.

ALLEMAGNE

Il serait difficile à cette heure de dire quel sera le sort de la loi politico ecclésiastique. Comme nous le disions samedi, elle se trouve actuellement dans la période des compromis. Ce sont les conservateurs, ces fidèles apôtres des volontés gouvernementales, qui proposent aux nationaux-libéraux un chemin moyen qui permettrait au gouvernement de conserver tous ses pouvoirs discrétionnaires tout en faisant quelques concessions, plus apparentes que réelles. Les sécessionnistes, les progressistes, le centre et les Polonais refusent absolument de se prêter à cette manœuvre. Il devient donc tout à fait clair que le rapprochement tenté par les conservateurs vers le centre, et que le centre a peut être pris trop au sérieux, devait s'opérer entièrement au dépens des droits des catholiques.

Mieux vaut une situation claire et franche que les alliances suspectes et des secours prêtés à des taux compromettants. La loi sera ce quelle pourra; mais au moins les candidats du gouvernement n'auront pas le droit de se poser en protecteurs de l'Eglise.

RUSSIE

Le procès des nihilistes russes continue. La plupart des accusés reconnaissent la part qu'ils ont prise dans l'assassinat du czar Alexandre II, et dans divers attentats antérieurs.

Tous les accusés ont prétendu que le parti socialiste russe n'avait voulu faire que de la propagande par voie pacifique, mais avait été poussé à l'assassinat politique par les mesures rigoureuses du gouvernement.

Un des prévenus, Emélianof, qui était accusé d'avoir lancé une bombe de dynamite lors de l'attentat du 13 mars, a prouvé par témoins qu'il était resté chez lui le 13 mars jusqu'à cinq heures du soir, et qu'il avait appris seulement par les locataires de la maison ce qui s'était passé.

L'interrogatoire des accusés et des témoins a été terminé samedi. Dimanche, le procureur impérial a commencé son réquisitoire. Le ministre de la justice, M. Nabokof, assiste tous les jours aux débats.

ROUMANIE

L'Indépendance Roumaine assure que les juifs roumains songent à quitter le pays. Ils auraient pris la décision d'aller s'établir en Palestine et y fonder de nouveau le royaume de Jérusalem. Cette fois-ci, il paraît qu'ils sont résolus à mettre à exécution cette décision, car leur organe attitré, l'Opérateurul, de Bucharest, l'a annoncé et dit que « l'idée de la colonisation de la Palestine a commencé à prendre racine dans les cœurs israélites du pays. Les juifs de toutes les classes sociales se sont associés avec plaisir à cette idée. »

Une réunion a eu lieu à Jassy, et les israélites les plus considérables y ont pris part. A cette réunion on a décidé d'amasser des capitaux pour venir en aide aux juifs pauvres qui voudront émigrer.

L'Opérateurul annonce, en outre, qu'à Jassy il s'est formé une société de cent familles qui se sont décidées toutes à émigrer en Palestine, pour s'y consacrer à l'agriculture.

TURQUIE

Le sultan a ordonné l'envoi de douze bataillons à Novi-Bazar afin d'empêcher le passage de bandes d'insurgés et de mettre obstacle au développement du mouvement panslaviste. Cette mesure est due à l'initiative du sultan, qui désire ainsi marquer ses sentiments amicaux envers l'Autriche. Le tout pour être agréable à l'Allemagne, assurément.

TUNISIE

Vingt quatre Arabes ayant pris part au massacre de l'Oued Zargua ont été arrêtés ces jours derniers et conduits à la division par les soins de la gendarmerie française. Après un interrogatoire sommaire, ils ont été écroués à la prison militaire d'où ils ne sortiront que le jour où ils passeront devant le conseil de guerre.

Une soixantaine de musulmans compromis dans la même affaire sont actuellement enfermés dans la prison de Tébourba. Il paraît presque certain qu'ils seront envoyés ici pour y être jugés.

On signale sur la frontière sud de Tunisie, une certaine agitation qui serait causée par des envoyés de Tripoli. Les efforts de ces émissaires tendraient à faire éclater une nouvelle révolte chez la puissante tribu des Querghamma. Nous croyons savoir qu'un détachement pris dans les garnisons de Gafsa et de Gabès poussera prochainement une reconnaissance jusqu'à la frontière tripolitaine.

102 Arabes, ayant pris part au massacre de l'Oued Zargua, sont actuellement arrêtés.

ÉTATS-UNIS

Les journaux de New-York racontent l'incident suivant, qui donne une singulière idée des mœurs politiques des Etats Unis :

« Au mois de janvier, M. Fishburne, membre du Sénat de la Caroline du Sud, qui siège à Columbia, a échangé quelques coups de poings avec ses collègues. Arrêté à la suite de cette scène de pugilat, il a été mis en liberté sous caution le 2 février. Le lendemain il a repris son siège au Sénat, et il a fait un discours si peu parlementaire qu'après plusieurs rappels à l'ordre, le président lui a retiré la parole et a prononcé la clôture de la séance. Aussitôt M. Fishburne s'est approché du fauteuil du général John Kennedy, lieutenant-gouverneur de l'Etat et président du Sénat, et lui a dit d'une voix

courroucée : « Vous m'avez traité bien injustement. » Le général a répondu : « Je traite tous les sénateurs comme vous, et j'ai eu même de l'indulgence pour vous. » L'honorable sénateur a repris : « Vous êtes un damné menteur ! » Il n'avait pas achevé, que le poing fermé du président s'abattait avec vigueur sur son nez.

« Aussitôt le sénateur et le président se sont empoignés mutuellement à la gorge, cinq ou six autres sénateurs se sont cramponnés aux basques des paletots de chacun d'eux, tirant en arrière de toutes leurs forces, afin de les séparer. Les paletots ont été déchirés, mais la séparation a été effectuée, et le général Kennedy s'est retiré escorté par trois sénateurs. M. Fishburne l'a suivi en brandissant sa canne et criant : « Vous êtes un lâche ! vous êtes un voleur ! » et autres aménités de ce genre. Deux ou trois fois le président s'est retourné et a essayé de sauter sur son provocateur, mais une demi-douzaine de membres vigilants du Sénat se sont jetés entre eux et ont empêché une nouvelle collision. Sorti de la salle du Sénat, le général s'en est allé, suivi à une dizaine de pas par M. Fishburne, qui continuait à faire le moulinet avec son stick et à vociférer.

« Tout à coup il s'est élancé et a porté un coup de canne au président, mais le colonel Godwin a heureusement paré le coup avec son parapluie et a donné par surcroît une forte poussée au sénateur Fishburne, qui s'est étalé à plat ventre dans la boue. Le général profitant de l'incident, a accéléré le pas et a disparu en un instant.

« Une heure après, M. Fishburne était arrêté et mené devant le juge, qui, après un long interrogatoire de témoins, a prononcé la confiscation de sa canne et l'a envoyé en prison. Des mesures vont être prises pour tâcher d'obtenir l'expulsion de M. Fishburne du Sénat. Depuis qu'il a tué son beau frère en duel, voilà près de deux ans, il semble poursuivi par l'idée fixe d'avoir une autre « affaire d'honneur » avec quelqu'un de ses collègues; mais comme il passe pour avoir la main malheureuse, on se soucie peu de répondre à ses avances, et de là vient apparemment son irritation à jet continu. »

ÉGYPTE

Une dépêche du Caire, d'apparence officielle, dément catégoriquement le bruit d'après lequel un conflit aurait surgi au sein du cabinet égyptien, entre Arabi bey et Mahmoud pacha. Il n'est pas sans intérêt, malgré ce démenti, de faire remarquer que les informations de Malte qui représentaient une crise ministérielle comme imminente concordent avec celle que les journaux anglais reçoivent d'Alexandrie et du Caire. Le correspondant du *Daily News*, notamment, affirme que l'ascendant d'Arabi bey sur ses collègues augmente tous les jours et que le président du conseil est sur le point de donner sa démission pour lui faire place. Bien plus, une vive anxiety régnerait au Caire et les indigènes des principales villes égyptiennes commenceraient à témoigner aux Européens une hostilité marquée.

CANTON DE FRIBOURG

La mortalité pour la commune de Fribourg est élevée pendant le mois de février à 38 décès; 20 masculin et 18 féminin. L'hospice de la Providence ainsi que l'hôpital entrent dans ce chiffre, chacun pour 5 décès. 7 enfants ont moins de 12 mois; 3 vieillards nés dans le siècle passé comptent ensemble 254 années. Les maladies des voies respiratoires ont, comme dans les deux mois précédents, causé le plus grand nombre de victimes (18 cas).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

ST-PÉTERSBOURG, 1^{er} mars.

Le jugement dans le procès Trigonia et consorts a été rendu la nuit dernière. Dix accusés, parmi lesquels une femme, ont été condamnés à mort, et les autres aux travaux forcés.

BIBLIOGRAPHIE

Résurrection de Julien l'Apostat, par le Père RAGEY. In-18, jés., 236 pages, 1882, Paris, Jules Gervais, 2 fr.

Quiconque fait le mal déteste la lumière, de peur qu'elle ne condamne ses œuvres. Joan. III, 20. Julien l'Apostat est manifestement une réalisation frappante de ces paroles du Sauveur, la plus frappante, peut-

être dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Il demeura pendant vingt ans sous l'irradiation du Christianisme au moment où, brillant d'une neuve auréole, il épanche en toute liberté, sur le monde attendri et saintement fasciné par la majesté de ses temples et la mystique beauté de ses cérémonies, ses suaves promesses et la radieuse aurore de son éclat extérieur, sans que jamais un seul rayon de cet astre divin ait pu pénétrer dans son âme.

Le seul sentiment que le Christianisme paraisse avoir excité dans cette âme de monstre, c'est une haine que d'autres ont pu égarer peut-être, mais qu'ils n'ont jamais surpassée; une haine froide, patiente, réfléchie, raisonnée, mesurée, calculée, profondément hypocrite et ordinairement maîtresse d'elle-même; une haine sans cesse alimentée par des évocations et des apparitions, qui achèvent de lui communiquer un caractère vraiment satanique. Ah! c'est la gloire

du Christianisme de forcer de tels hommes à le haïr!

Ces haines jamais resplendissent autour de son front comme l'auréole inimitable de la vérité: « La vérité, dit le plus grand orateur chrétien de notre siècle, la vérité doit engendrer d'une part la certitude et l'amour, mais aussi la répulsion la plus opiniâtre. Si l'homme a une intelligence, il a aussi un cœur corrompu; il aime sa liberté, ses vices; il souffre impatiemment qu'on le condamne, et comme il n'y a rien de plus pur que la doctrine catholique dans le monde, comme c'est la sainteté par excellence, elle doit naturellement exciter contre elle une répulsion aussi forte que l'amour qu'elle inspire et qu'elle obtient. » De cette haine concentrée pendant vingt ans, nous allons voir sortir le plan de persécution le plus redoutable et le plus complet qui ait jamais été conçu. »

Voilà certes une belle page, toute pleine de lumière et de raison. Or, on peut la prendre pour un échantillon du livre et l'on aura de celui-ci l'idée la plus exacte. D'un bout à l'autre il est écrit de ce style brillant et fort. Ceux qui voudront pénétrer la philosophie des graves et singuliers événements dont nous sommes les témoins inquiets, feront bien de lire: Julien l'Apostat revivait, il est devenu légion. Tous nos petits tyrans d'aujourd'hui ne sont que la monnaie de ce fameux Antechrist du IV^e siècle. Tous ils détestent la lumière, parce qu'ils ont peur qu'elle ne condamne leurs œuvres. Tous ils haïssent la vérité chrétienne, parce qu'elle est la sainteté même, tandis qu'ils ne sont que souillures et crimes. Ils sont tous plus ou moins les instruments de Satan. Ce que nous voyons n'est qu'un épisode d'une guerre qui a commencé avec le monde et qui ne finira qu'avec lui. Nos persécuteurs s'agitent et le diable les mène.

Et où les mène-t-il? A une bataille qu'il perdra nécessairement, bien qu'il paraisse vaincre présentement. Dieu, qui ne saurait être finalement vaincu, est aujourd'hui avec les cléricaux comme il était autrefois avec les Galiléens. Combien de temps dura Julien? vingt mois. Il allait achever son œuvre et tout détruire, quand tout d'un coup au début d'une expédition contre les Perses, un javalot venu on ne sait d'où le jeta par terre dans les champs de l'Assyrie. Cette mort soudaine était la réponse du ciel aux prières et aux larmes des persécutés.

Petite poste

A plusieurs. — Recevons dans quelques jours un nouvel envoi *Almanachs du Pèlerin*.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

ŒUVRE DE BIENFAISANCE
GRANDE LIQUIDATION
des ouvrages confectionnés pendant l'hiver
A LA GRENETTE LES 3 ET 4 MARS
dès les 9 heures du matin.

- 180 chemises d'hommes de 2 fr. à 3 fr. 80.
 - 275 chemises de femmes et d'enfants de 60 cent. à 2 fr.
 - 280 draps de lits de 2 fr. 50 à 5 fr.
 - Nappes, tabliers de cuisine.
 - Torchons, essuie-mains.
 - Blouses d'hommes.
 - Pantalons d'hommes.
 - Vêtements complets pour enfants.
 - Tabliers de femmes et d'enfants.
 - Paletots de femmes.
 - Jupons, depuis 2 fr. 50 à 5 fr.
 - Châles de laine, mantelets tricotés, bas, chaussettes.
- Le tout en grande quantité et taxé à très bas prix. (126)

Qui désire acheter à un prix modéré de jeunes arbres à haute tige, pommiers et poiriers, venant du canton de Schwyz, peut s'adresser à M. Schuler, Prieur de Saint-Pierre, à Fribourg.

Une séance de récitation

de poésies et de lecture de scènes classiques du théâtre français, par M. Favarger, du Conservatoire de Paris, aura lieu dimanche 5 mars, à 8 heures et demie, salle de la Grenette. — Programme: « Horace et Cornéille; » « Femmes savantes de Molière et poésies variées.

Billets 1 et 2 fr. à l'entrée. Pour des places réservées d'avance, s'adresser à la librairie Meyll. (125)

AVIS

Magasin Widmer-Mettler, à Romont

Offre pour la saison: Morue d'Islande à 55 et le 1/2 kil., stoch-fisch, harengs, riz et pâtes alimentaires, en marchandises fraîches et de première qualité. On trouvera dans le même magasin un grand assortiment de cotons à tisser et à tricoter en tous genres et toutes couleurs, à des prix très avantageux. (104) **WIDMER-METTLER.**

En vente à l'Imprimerie catholique: **ORAISON FUNÈBRE DE MGR DE SÉGUR** Prix: 1 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique:

LA GRANDE ERREUR DE NOS TEMPS
OU LE

LIBÉRALISME EXPLIQUÉ AUX FIDÈLES

Par demandes et par réponses.
Prix de 1 ex. fr. 0 15
» 12 » 1 40
» 50 » 5 —
Avec approbation de Mgr l'évêque de Namur.

Viennent de paraître **MEDITATIONS**

SUR LA **PASSION DE N.-S. JESUS-CHRIST**
pour le saint temps du Carême
par M^{me} EGÉE
Prix: 1 fr. 20

Le succès de ce petit volume que la librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 51, rue de Lille, vient de faire paraître est d'avance assuré. L'auteur nous fait connaître dans une courte préface, les raisons qui l'ont déterminé à écrire ces méditations dans une forme tout à fait nouvelle que beaucoup de personnes apprécieront et goûteront certainement. (Les âmes souvent distraites, trouveront dans chacun des versets de ces pages, une sorte de jalon, de point de repère qui les rappellera sans cesse à leur sujet et les aidera à se maintenir sans effort dans la voie méditative; les âmes d'oraison, aimeront également un livre qui leur offrira non des méditations toutes faites, mais des sujets de méditations qu'elles pourront creuser et méditer elles-mêmes, selon leur genre de dévotion et la nature de leur esprit.)

La doctrine de ce petit livre est garantie par la précieuse approbation de deux Evêques: Monseigneur l'évêque d'Annecy et Monseigneur de Soissons; c'est assez dire qu'elle ne laisse rien à désirer.

L'auteur annonce une série de méditations pour tous les temps de l'année liturgique; nous espérons que le succès de ce premier volume l'encouragera à hâter l'apparition de ceux qui doivent suivre et auxquels nous souhaiterons toute la réussite qu'ils méritent.

AGENDA AGRICOLE

Prix: 2 francs.
et du Vigneron Prix 30 cent.
Almanach de l'Atelier » 30 »
Almanach de l'Ouvrier » 50 »

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE:

SERMONS

DU **R. P. WENINGER**

MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS
DOCTEUR EN THÉOLOGIE
Traduits avec l'autorisation de l'auteur, par l'abbé BÉLET

LA GUERRE NOIRE

SOUVENIRS DE SAINT-DOMINGUE
ROMAN HISTORIQUE

Par J. BERLIOZ D'AURIAC
1 vol. in-12. (Bibl. S.-G.) 2^e édition 2 fr. 50

Livre étrange et charmant qui fait rire et pleurer, ayant l'attrait et le pathétique des romans les plus en vogue, sans pourtant présenter le moindre danger, pour les jeunes imaginations.

Voici l'appréciation de la *Bibliographie catholique*: « Poussés à bout par l'oppression des Européens, en 1792, cent mille nègres révoltés se évèrent à la fois en armes: à Saint-Domingue surtout, cette guerre fut terrible.

« Ce sont les tableaux les plus saillants de ces terribles représailles que retrace M. Berlioz-d'Auriac avec un intérêt soutenu jusqu'à la fin. Ces épisodes si vivement peints, ne sont pas toute l'histoire de cette grande tempête; ils suffisent néanmoins pour en donner au lecteur une connaissance assez complète.

« Le livre de M. Berlioz est écrit avec chaleur, avec pureté, et il a un charme qui entraîne. »

VIE DE LA SŒUR SAINT-PIERRE

CARMELE DE TOURS

ÉCRITE PAR ELLE-MÊME

mise en ordre et complétée à l'aide de ses lettres et des annales de son monastère, par M. l'abbé JANVIER, doyen du chapitre de l'église métropolitaine de Tours, directeur des prêtres de la Sainte-Face.

Avec approbation de Mgr l'archevêque de Tours. Prix 3 fr. 50.

TERribLES PUNITIONS

DES

PROFANATEURS SCANDALEUX DU DIMANCHE

démontrées par cent traits récents

Par le R. P. HUGUET, S. M.

Prix de l'exemplaire 0,50
» de la douzaine 4,80
Prix du cent 30 »
» du mille 250 »

BOURSE DE GENEVE DU 1^{er} MARS

| FONDS D'ETATS | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE | ACTION | COMPTANT | TERME | DEMANDE | OFFRE |
|---|----------|-------|---------|---------|---|----------|-------|---------|-------|
| 5 0/0 Genevois | 84 | — | 83 3/4 | 84 | Suisse-Occidentale | 145 | — | 145 | 146 |
| 4 1/2 Fédéral 1879 | — | — | — | 100 1/2 | Central-Suisse privilégiées | 522 | — | 522 | 525 |
| 4 0/0 | — | — | — | — | Nord-Est Suisse | 523 | — | 523 | 525 |
| 4 0/0 Italien | 86 1/2 | — | 86 | — | Union Suisse privilégiées | 292 | — | 296 | 298 |
| 5 0/0 Valais | — | — | — | — | Saint-Gothard | 525 | — | 527 | 530 |
| OBLIGATIONS | | | | | Union Suisse | 215 | — | 217 | 218 |
| Ouest-Suisse | 452 1/2 | — | 451 | 453 3/4 | Saint-Gothard | 410 | — | 435 | 442 |
| Suisse-Occidentale 1873-76 | — | — | — | — | Comptoir d'escompte | 407 | — | 407 | 410 |
| 1878-79 | 487 | — | 435 1/2 | 436 1/2 | Comptoir de commerce | 498 | — | 497 | 500 |
| 5 0/0 Jongne à Eclépens | — | — | 347 | — | de Genève | 570 | — | — | 1300 |
| Franco-Suisse | — | — | 370 | — | Fédérale | — | — | 420 | 430 |
| 4 0/0 Central-Suisse | 462 1/2 | — | 460 | 465 | Société suisse des chemins de fer | 690 | — | 690 | 695 |
| 4 1/2 0/0 Central-Nord-Est | — | — | 1012 | — | Banque des chemins de fer | 6795 | — | 6775 | 6795 |
| 5 0/0 Jura-Berne | — | — | — | — | de Paris et Pays-Bas | 1075 | — | 1070 | 1075 |
| Lombardes anciennes | 270 | — | 273 | 275 | Crédit Lyonnais | 750 | — | 750 | 755 |
| nouvelles | — | — | — | — | Association financière genevoise | 900 | — | 890 | 900 |
| Autrichiennes nouvelles | — | — | — | — | Omnium genevois | — | — | — | 890 |
| Méridionales | — | — | 263 | 266 | Basler Bankverein | — | — | — | 875 |
| Bons méridionaux | 533 3/4 | — | 533 | 534 | Industrie genevoise du gaz | — | — | — | 787 |
| Nord-Espagne | — | — | — | — | belge du gaz | — | — | — | 560 |
| Crédit foncier russe 5 0/0 | — | — | — | — | Gaz de Genève | — | — | — | 600 |
| Société générale des chemins de fer | — | — | — | — | Marseille | — | — | — | 702 |
| | | | | | Appareillage, Gaz et Eau | — | — | — | — |
| | | | | | Tabac italiens | — | — | — | — |

BOURSE DE PARIS

| 28 Févr. | AU COMPTANT | 1 Mars |
|----------------|-----------------------------|--------|
| 100 — | Consolidés | 100 45 |
| 83 15 | 5 0/0 Français | 83 50 |
| 115 45 | 5 0/0 id. | 116 10 |
| — | Or, à New-York | — |
| 129 50 | Argent à Londres | 129 — |
| A TERME | | |
| 83 17 | 5 0/0 Français | 83 50 |
| 115 45 | 5 0/0 id. | 116 10 |
| 86 10 | 5 0/0 Italien | 86 10 |
| 100 — | 5 0/0 Anglais | 100 45 |
| 11 15 | 5 0/0 Turc | 11 40 |
| — | 5 0/0 Russe 1877 | — |
| — | 4 0/0 Autrichien | — |
| 1077 50 | Banque de Paris | 1100 — |
| 751 25 | Crédit Lyonnais | 760 — |
| 580 — | Mobilier français | 582 50 |
| 1520 — | Crédit foncier | 1515 — |
| 580 — | Mobilier espagnol | 590 — |
| 787 — | Autrichien | 792 — |
| 1625 — | Gaz Parisien | 1655 — |
| 2355 — | Ruez | 2385 — |